



Malfaçon dans la rénovation d'une terrasse

Par **yan 414**, le **23/11/2011** à **11:45**

Bonjour,

je possède un pavillon qui possède une terrasse de 30 m2 environ le tout construit en 1975. en 1990 j'ai fait modifier la terrasse : changement du carrelage et élévation d'un muret en parpaings et parment briques. l'entrepreneur n'a pas jugé utile d'enlever l'ancien carrelage fait de faux marbre (arabescato).

voici que ce marbre, plusieurs années après, probablement par une réaction chimique fabrique une calcification qui décolle le nouveau carrelage, rendant les marches dangereuses et d'un très vilain aspect. les parments de briques quant à eux sont recouverts d'une pellicule blanche, calcaire du plus vilain effet. l'entreprise à disparu, mieux (ou pire) l'entrepreneur est décédé. Dans ces conditions un recours est il possible ? un organisme peut il etre saisi ?

Merci.

Par **pat76**, le **23/11/2011** à **14:50**

Bonjour

Aucun recours la garantie decennale est épuisée.

de plus si l'entreprise a disparu qui voulez-vous citer devant la juridiction compétente?

Vous n'aviez pas prévu dans le devis d'enlever l'ancien carrelage?